

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 05 décembre 2023**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	10
- votants	10

Date de convocation : 28/11/2023

Date d'affichage : 28/11/2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le cinq décembre deux mil vingt-trois à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien  
COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **CLASSEMENT DES PARCELLES F 975 – F 980 – F 697 – F 698 – F 1010 ET  
F 1014 DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Vu les délibérations n° 17-2023 du 11 mai 2023 et n° 31-2023 du 22 juin 2023,

Considérant l'acquisition de ces 6 parcelles par la Commune, il est donc nécessaire de les classer dans le domaine public en mètres linéaires (ml) :

Chemin de Monier :

- Parcelle F 975 de 13 ml
- Parcelle F 980 de 8 ml

Rue de Monier :

- Parcelle F 697 de 21 ml
- Parcelle F 698 de 8 ml

Chemin de l'Allier :

- Parcelle F 1010 de 25 ml
- Parcelle F 1014 de 22 ml

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** de classer les parcelles F 975, F 980, F 697, F 698, F 1010 et F 1014 dans le domaine public.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

